

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers  
en exercice: 8*

L'an deux mil quatre le 10 Novembre à 20h30  
Le Conseil Municipal de la commune de Piégut  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous le Présidence de M. Alain MICHEL, Maire.

*Présents: 8  
Votants: 8  
Absents: 0*

**PRESENTS:** Alain MICHEL, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME,  
Maurice MAUREL, Georges PAUL, Monique OUVRIER-BUFFET,  
Martin MICHEL, Edmond ASTIER

**Secrétaire de séance:** Serge THOME

**Objet :** Non prolifération des armes nucléaires

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le Mouvement de la Paix lui rappelle que la prolifération des armes nucléaires est un danger actuel de plus en plus grand pour la population civile. La France a signé le traité de non prolifération des armes nucléaires avec 187 autres pays. Néanmoins, au niveau des conférences internationales, la situation semble complètement bloquée. Le maire d'Hiroshima a lancé un appel pour que ce traité soit effectivement appliqué.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité,** d'apporter son soutien à l'initiative du maire d'Hiroshima en faveur de la non prolifération des armes nucléaires

Pour copie conforme,  
en mairie le 15/11/2004  
Le Maire, Alain MICHEL

